



## Décisions du Conseil communal de Chésereux prises lors de sa séance du 9 octobre 2025

### Préavis municipal 41/2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026, tel que présenté.

***(Cette décision devant encore être soumise à approbation cantonale, le référendum ne sera possible qu'après celle-ci. Un nouvel affichage aura lieu à ce moment-là.)***

### Préavis municipal 42/2025 : Modification du système d'évacuation des eaux usées des communes de Chésereux et Gingins Demande de crédit d'investissement

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de modification du système d'évacuation des eaux usées des communes de Chésereux et Gingins,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 698'000.00 (six cent nonante-huit mille francs suisses) pour le financement de ces travaux,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

### Préavis municipal 43/2025 : Aménagement du parc « Les Grands Vignes » Demande de crédit d'investissement

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement du parc « Les Grands Vignes »,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 870'615.00 (huit cent septante mille six cent quinze francs suisses) pour le financement de ces travaux,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables,

### Préavis municipal 44/2025 : Demande d'adhésion de la commune de Chésereux à Région de Nyon Réponse de la Municipalité à la motion de M. François Mathey

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires en vue de la candidature de la commune de Chésereux à l'adhésion à Région de Nyon, conformément à la motion de M. François Mathey.

Chésereux, le 10 octobre 2025  
10.01

Fabienne Chambaz-Lacôte

  
Secrétaire municipale

**Avis affiché au pilier public du 10 octobre 2025 au 24 octobre 2025**

« Conformément aux articles 160 et ss. LEDP, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans les 10 jours qui suivent l'affichage. »